

SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2024

PRESENTS : Michel ARNAUD - Yannick BONY – Fabrice BORDERIE - Gilles BOULAY – Pierre GIACOMELLO – Marie-Pierre LAFONT – Danielle ROUX

Participation école St Julien Puy Laveze

Le maire présente la demande de l'école de St Julien Puy Lavèze pour participer à hauteur de 500 euros par enfant pour les enfants scolarisés à Saint Julien Puy Lavère.

L'ensemble du conseil approuve la demande.

Travaux cloche de l'église

Le maire indique que suite à une visite de contrôle du fonctionnement de la cloche de l'église, il s'est avéré que la cloche est à la limite de se fissurer. Un devis de 7461 euros est présenté à l'ensemble du conseil. Le devis est validé par l'ensemble du conseil.

Bois et chemins

Suite à un entretien avec le technicien ONF, le maire indique qu'il a été proposé par le technicien de repousser les coupes prévues initialement en 2025 et de revoir l'aménagement forestier qui est caduque. Le maire précise qu'elle a indiqué au technicien que la commune a demandé une révision de cet aménagement depuis au moins 2 ans.

Le chemin au-dessus de chez « La Jeune » a été détérioré suite à des transports de bois de la commune de Prondines et sans autorisation de la commune de Tortevesse. Le responsable des dégâts a informé la mairie et prendra en charge les travaux. Il est demandé de décaisser et empierrer cette partie détériorée.

Un conseiller indique que le chemin menant à la plage de l'étang a été emprunté par des débardeurs. Il précise que le chemin est abîmé ainsi que celui qui descend jusqu'au réservoir. Le maire indique qu'elle va prendre contact avec le technicien ONF.

Entre le jour de la réunion et la retranscription du compte rendu, le maire a rencontré le technicien ONF et l'a informé. Il a pris contact avec les responsables en leur demandant en fin de travaux de bien vouloir remettre les chemins en état.

Eau

Le Maire informe le conseil que l'entreprise Lemonnier a terminé la mise en route du second réservoir. Un système d'alerte va être mis en place. Les gestionnaires de ces alertes sont les responsables en charge de l'eau soit : Michel Arnaud et Fabrice Borderie. L'ensemble du Conseil Municipal approuve la proposition du Maire.

A l'occasion de la venue de l'entreprise Lemonnier, nous avons demandé un devis pour le traitement de l'eau pour le lieu-dit « Les Plaines ». L'entreprise a proposé la mise en place de générateur UV qui va être présenté à Laurent Mège.

Le maire indique que les 2 adjoints ont participé à sa demande à une réunion avec le syndicat d'eau Clidane Chavanon pour la prise de compétence de l'eau. Elle indique qu'elle souhaite mettre en place un point de réserve d'eau pour les agriculteurs. A la demande de l'entreprise Lemonnier pour émettre un devis, une demande de quantification des besoins en eau a été émise auprès des agriculteurs de la commune afin d'obtenir un devis en adéquation avec les besoins ? A ce jour, seuls 3 agriculteurs sur 8 ont répondu. Sans réponse complémentaire, aucuns travaux ne seront engagés ou seuls les agriculteurs qui ont répondu pourront prétendre à l'utilisation de cette eau.

Contrat prévoyance Centre de Gestion

Le maire propose d'adhérer au contrat prévoyance au centre de gestion pour les employés communaux. Les employés communaux pourront s'ils le souhaitent adhérer à ce contrat prévoyance.

L'ensemble du conseil accepte la proposition du maire.

Travaux épareuse

Le maire présente les travaux effectués et à venir de notre employé communal Maxime Peyre. Elle précise que Maxime est efficace, les rues de Tortebeuse et le cimetière ont été très bien nettoyés. Toutefois, concernant l'utilisation de l'épareuse et de sa non connaissance de l'utilisation de ce matériel, il lui semblait difficile en cette première année d'effectuer les 17 km de travaux d'épareuse sans aucune formation. Elle a donc fait une demande de devis aux entreprises de la commune ainsi qu'à la CUMA, les devis sont de 50, 53 et 100 euros de l'heure.

Un conseiller indique qu'il trouve dommage que l'on n'ait pas donné plus de temps à Maxime Peyre pour apprendre à manipuler l'épareuse. Le Maire précise qu'elle ne voit aucun inconvénient à ce que Maxime soit aidé par un conseiller pour lui apprendre à manipuler ce matériel. Elle propose que Michel Arnaud se charge de passer du temps avec lui pour l'aider. Michel Arnaud accepte la proposition.

Divers

Monsieur Mestas Pierre a envoyé un mail à la mairie pour demander le nettoyage du fossé en dessous du poulailler de Roger Mège car suite aux intempéries son étable est inondée.

La majorité du conseil municipal accepte le nettoyage mais il est rappelé au sein du conseil qu'une partie de l'entretien incombe aux administrés afin d'éviter que les déchets finissent dans les fossés et obstruent les conduits.

A cette occasion il est aussi rappelé que les bornes d'eau ne doivent pas arrachées.

Un conseiller indique que des camions ont circulé sur la route qui mène au réservoir alors que la demande de la mairie auprès de VSB est de ne pas faire circuler les camions pour éviter la détérioration de la chaussée. Le maire indique que les conseillers sont autorisés à intervenir lorsqu'ils sont témoins du non-respect des demandes de la mairie.

Relecture : Gilles BOULAY et Danielle ROUX